



## **Déclaration préalable du SE-UNSA 64 à la CAPD du jeudi 11 avril 2019.**

Monsieur la Directeur Académique, la diversité des points qui figurent à l'ordre du jour de cette CAPD montre que le fonctionnement de vos services est mis à mal.

D'une part, vos services font face aux contraintes et injonctions ministérielles, parfois contradictoires d'une semaine à l'autre, au sujet de la mise en place du nouveau logiciel de traitement du mouvement intra-départemental.

D'autre part, nous remarquons une totale absence de méthodologie sur l'ensemble des sujets qui devraient avoir été traités depuis plusieurs mois.

- Depuis le début de l'année 2018-2019 aucune CAPD n'aura même évoqué les départs en stage de formation continue, certes réduits à la portion congrue !
- La CAPD avancement pour l'année précédente s'était tenue le 7 décembre 2017. Cette année nous parlerons aujourd'hui des avancements accélérés pour lesquels vous avez adressé il y a une quinzaine de jours un arrêté daté du 20 décembre !
- Les départs en stage CAPPEI faisaient l'objet les années précédentes d'un groupe de travail spécifique et d'une CAPD qui se tenait au moins un mois avant l'ouverture du serveur. Cette année la réunion d'information aura eu lieu le 8 avril et les demandes de départ étaient à envoyer avant ce même jour !
- Nous consacrons les années antérieures 2 groupes de travail et une CAPD aux instructions permanentes du mouvement et ce, plusieurs semaines avant leur mise en ligne sur le site de la DSDEN. Les 13 heures de groupes de travail de la semaine dernière (24h si on y ajoute les concertations sur le barème) n'ont certainement pas permis de travailler dans la sérénité qu'imposent aujourd'hui le bouleversement du barème et le changement du logiciel. Nous n'avons d'ailleurs toujours pas l'ensemble des éléments nécessaires de compréhension du mouvement à moins de trois semaines de l'ouverture du serveur !
- Seul le sujet des congés formation professionnelle semble être un peu anticipé par rapport aux années précédentes.

**Les enseignants et leurs représentants prennent le désordre et l'absence de communication** qui règne aujourd'hui dans toutes les strates de notre administration **comme la marque d'un profond mépris à leur égard.**

Représentants du personnel du SE-UNSA 64, nous travaillons au quotidien pour que les différentes instances auxquelles nous participons permettent à nos collègues d'avoir une vision transparente de l'évolution de leur carrière, de leurs droits et devoirs. C'est la raison pour laquelle, depuis le début de cette année scolaire, nous vous sollicitons et sollicitons vos services pour avancer en particulier sur l'avancement et la formation. Les réponses ont souvent été les mêmes : « Nous n'avons pas les directives du ministère ou du rectorat » ou « Les IEN ne nous ont pas fait les remontées ».

Comment expliquez-vous, Monsieur le Directeur Académique, que le département des Landes ait pu réunir une CAPD le jeudi 21 mars pour les avancements accélérés au 7<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> échelon avec une présentation habituelle qui leur a permis d'identifier les reliquats et reports de décimales et qui leur a permis de statuer sur les départages d'égalité en utilisant l'AGS comme discriminant principal ?

Comment expliquez-vous, Monsieur le Directeur Académique, que les CAPD des 4 autres départements de l'Académie aient pu donner leur avis sur les départs en formation CAPPEI il y a plusieurs semaines ?

Comment expliquez-vous, Monsieur le Directeur Académique, que les circulaires inéats/exéats aient été publiés depuis plus d'une semaine dans les autres départements de l'Académie ?

Comment expliquez-vous, Monsieur le Directeur Académique, que de nombreux départements aient consacré plusieurs groupes de travail aux instructions permanentes en amont de la validation du barème départemental par les CTSD, se donnant sur certains points deux hypothèses d'écriture permettant ensuite une validation plus rapide en CAPD ?

Le département des Pyrénées Atlantiques serait-il paralysé par un quelconque cataclysme invisible ? Y a-t-il de la part du ministère ou du rectorat une volonté de geler toutes les instances paritaires pour cette extrémité sud ouest de la France ? Sommes-nous les précurseurs en matière de non consultation des instances représentatives des personnels ?

**Monsieur le Directeur Académique, sachez que nos collègues sont las et en colère. Leur institution sait exiger d'eux des réponses pour la veille. Eux attendent toujours les réponses de leur administration !**